

se crut jeune, révolté les moins prudes par l'immoralité de sa conduite, et elle a été condamnée à sept ans de galère. Cette ex-colérienne a dû être reçue et logée dans l'établissement dont nous parlons. Les religieuses lui ont charitablement préparé une chambre excellente. Pour cette échappée du cabonou, cette chambre a paru insuffisante : la susdite en a exigé trois. Impossible de les trouver, il n'y en avait que deux. Alors elle s'est emparée de la chapelle et en a fait une dépendance de son appartement."

Après de tels actes n'est-il pas permis aux catholiques de demander à Dieu de faire cesser l'oppression.

Nous extrayons ce qui suit du *Moniteur Acadien* :

"Dimanche dernier, le 10 août a eu lieu, après vêpres, dans la grande et belle Eglise de Caraquette, une assemblée nombreuse et respectable des habitants de cette paroisse pour protester contre cette loi odieuse des écoles que le gouvernement semble décidé plus que jamais à mettre en opération. Après que le St. Sacrement fut transporté dans la sacristie, et que les femmes et les enfants furent sortis, il fut proposé par M. E. H. Mercier et secondé par le Rév. Joseph Pelletier, que T. Blanchard, Ecr., M. P. P., prit le fauteuil et présidât l'assemblée. Cette résolution ayant été passée unanimement, M. Blanchard expliqua le but de l'assemblée.

"Après plusieurs discours, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

"Proposé par M. E. H. Mercier, secondé par Rév. Joseph Pelletier, passé unanimement,

"*Résolu*—Que les habitants de Caraquette en union avec les catholiques du comté de Gloucester et de la province en général réitérent leurs protestations contre l'acte des écoles de 1871, qui introduit parmi eux un système d'éducation qui inspire à notre jeunesse un dégoût pour la religion et le service de Dieu : loi que leur conscience comme chrétiens et catholiques, ne leur permet pas de supporter, et les oblige à dénoncer de tout leur cœur, et à combattre de toutes leurs forces par tous les moyens légitimes.

"*Et attendu*—Que les catholiques de cette paroisse ont reçu avec indignation la nouvelle de l'emprisonnement du Révd. M. Michaud, curé de St. Jean, N. B., pour avoir refusé de payer une taxe pour le support d'une loi contraire à ses principes les plus sacrés : sa religion et l'éducation religieuse,

"Il est de plus résolu,—Que les catholiques de cette paroisse protestent avec indignation contre une telle insulte faite à la religion dans la personne d'un de ses ministres, et à toute la nation acadienne française dans la personne du Révd. M. Michaud, et que cette assemblée sympathise de grand cœur avec le Révd. Monsieur qui a subi cette insulte.

"Proposé par M. Philias Gionet, secondé par John Ls. Légère, écr., et P. J. Dyan, écr., passé maintenant,

"*Résolu*—Que les habitants de Caraquette s'engagent aujourd'hui à prendre tous les moyens légitimes de ne pas payer cette taxe injuste qu'on veut leur extorquer pour le support des écoles communes que leurs enfants ne peuvent fréquenter, et de plus que MM. les assesseurs de taxes pour cette paroisse soient priés de préparer leur liste de manière à séparer la taxe des contingents du comté et des Pauvres, d'avec cette taxe d'école, vu que nous sommes disposés à payer celles-là, mais non celle-ci.

"Proposé par John Ls. Légère, écr., secondé par le Révd. Jos. Pelletier et passé unanimement,

"*Attendu que*—Dans l'opinion de cette assemblée, la conduite politique de cette assemblée, la conduite politique de l'hon. R. Young en abandonnant le parti qu'il avait tou-

jours soutenu et auquel il doit la position élevée qu'il a occupée depuis bien des années dans la société pour se joindre à un parti composé de fanatiques et de bigots, qui veulent nous imposer une loi tyrannique et un système d'éducation athée contre lequel lui-même l'hon. R. Young a toujours protesté dans les Chambres et devant le public jusqu'à son entrée dans le ministère actuel, est indigne de la position honorable qu'il a par le fait même méritée.

"*Résolu*—Que cette assemblée condamne fortement une conduite si peu honorable, et proteste avec indignation contre les actes et les démarches faites par l'hon. R. Young pour forcer les catholiques de cette province à adopter une loi, que leur conscience ne leur permet pas d'adopter.

"Et de plus résolu :—Que cette assemblée regrette amèrement d'avoir supporté par le passé, un homme si indigne de la confiance du peuple qu'il est censé représenter, et qu'il a si indignement trompé par ses actes politiques.

"Proposé par M. F. Xavier Haché, secondé par M. Hubert Poitier et passé unanimement :

"*Résolu*—Que cette assemblée exprime son entière désapprobation de la conduite indigne que M. S. H. Napier, M. P. P. a tenue à la Chambre locale, en votant pour l'adoption de l'inique, tyrannique et injuste loi des écoles communes de 1871, et en votant aussi pour divers amendements passés à la dernière session, et en supportant un gouvernement qui veut à tout prix nous imposer une telle loi; et de plus que le dit Napier soit notifié d'avoir à voter à la prochaine session du Parlement provincial, pour demander le rappel ou l'abrogation des lois susdites, parce que cette assemblée considère ces lois comme étant contraires aux intérêts généraux du peuple, et propres qu'à conduire à l'athéisme, à l'impiété, et par suite à la plus affreuse barbarie, et de plus s'il ne veut pas se rendre à notre désir, qu'il résigne son siège à la Chambre qu'il a jusqu'à présent si indignement occupé.

"Proposé par M. Aimé Gionet, secondé par P. J. Ryan, écr., et M. Philias Gionet et passé unanimement :

"*Résolu*—Que nos plus sincères et respectueux remerciements soient offerts à tous les honorables membres de la Chambre des Communes du Canada qui ont voté pour le rappel des lois d'écoles et de taxe qui ont été passées à la dernière session du Parlement provincial, pour le support généreux qu'ils ont bien voulu nous accorder, tout en les priant respectueusement et bien sincèrement de nous continuer leur sympathie et leur puissant support."

Associations industrielles

Nous lisons dans *L'Opinion Publique* :

"A la vue des sociétés de construction et de prêt qui surgissent partout en ce moment, nous regrettons il y a quelques jours, qu'on ne formât pas de pareilles associations pour le progrès de l'industrie. M. le notaire Bédard, donnant une forme pratique à cette idée, proposait, dans notre dernier numéro, le plan d'une société qui, moyennant une rétribution hebdomadaire insignifiante, pourrait, d'ici à quelques années, mettre des sommes énormes dans l'établissement des manufactures.

"Nous invitons ceux qui ont la bosse de l'organisation à tourner leurs facultés de ce côté-là. Quel bien on pourrait faire si partout on fondait de ces associations destinées à encourager les industries locales.

Sans doute, il est bon de donner au peuple les moyens d'emprunter, mais mieux vaut encore lui donner du travail. On le sait, un grand nombre de personnes dans ce pays em-